

Modification du Règlement des Compétitions Salle Proposition N°1

1. AUTEUR DE LA PROPOSITION : Bureau de la F.F.H.

2. BUT DE LA MODIFICATION

S'adapter au règlement des compétitions de la FIH. Le règlement des compétitions de coups de pénalités (stroke) est supprimé et remplacé par celui des shoot-out.

3. MODIFICATION

Titre IV article 3-2 : Compétitions de « Shoot out »

Dans une compétition de «Shoot out», (ci-après « la compétition ») 3 (trois) joueurs de chacune des équipes tentent de marquer un but, l'un après l'autre et alternativement, face au gardien de but (ou joueur avec les privilèges du gardien du but) de l'équipe adverse (voir ci-après). La compétition comprend tous les « shoot out » nécessaires à l'obtention d'un résultat.

Les Règles du Jeu et les procédures suivantes sont appliquées.

1. Les Chefs d'équipe respectifs désignent 3 (trois) joueurs, attaquants et 1 (un) joueur gardien de but parmi ceux dont le nom figure sur la feuille de match, sauf exceptions précisées ci-après. Le gardien de but peut aussi être désigné comme attaquant. Aucun remplacement n'est autorisé au cours de la compétition, sauf exceptions précisées ci-après.
2. Les Chefs d'équipe signent la feuille de compétition afin de confirmer la désignation de leurs joueurs et l'ordre dans lequel ils exécuteront leur tentative de but ; les feuilles sont alors conservées par le délégué ou, en son absence, par l'un des arbitres.
3. Si la compétition est disputée à l'issue d'une rencontre, les procédures doivent être mises rapidement en application afin que le 1^{er} essai puisse être exécuté dans les 5 (cinq) minutes suivant la fin de la rencontre.
4. Un joueur qui est sous le coup, au moment de la compétition, d'une suspension prise par le délégué technique, ou qui a été exclu définitivement (carton rouge) lors de la rencontre ayant donné lieu à la compétition, ne peut prendre part à celle-ci. Un joueur qui a été averti (carton vert) ou exclu temporairement (carton jaune) peut prendre part à la compétition, même si la durée de son exclusion n'était pas révolue à la fin de la rencontre.
5. Le délégué technique précisera la façon de contrôler le temps, en fonction des moyens à disposition dans la salle.
6. Les arbitres, en accord avec le délégué technique, indiqueront le but qui sera utilisé.
7. Il est procédé à un tirage au sort avec les capitaines ; l'équipe gagnante a le choix d'exécuter ou de défendre la 1^{ere} tentative.
8. Toutes les personnes dont le nom figure sur la feuille de match, excepté tout joueur exclu définitivement (carton rouge) durant la rencontre, sont autorisées à pénétrer sur la surface de jeu à l'extérieur de la moitié de terrain utilisée pour la compétition.

V0 Shoot out salle 01/07

9. Le gardien de but de l'équipe exécutant une tentative doit se tenir sur la ligne de fond à l'extérieur du cercle.
10. Un joueur exécutant ou défendant une tentative de but peut pénétrer dans le demi-terrain sur lequel se déroule la compétition.
11. Un temps raisonnable est alloué aux joueurs qui exécuteraient une tentative de but mais qui sont également gardien de but, afin d'enlever leur équipement de protection pour l'exécution d'une tentative, avant de le remettre ensuite.
12. Trois joueurs de chaque équipe exécutent alternativement une tentative face au gardien de but de l'autre équipe, ce qui fait un total de 6 (six) essais au but.
13. Exécution d'une tentative de but
 - a) Le gardien de but se positionne sur ou derrière la ligne de but
 - b) La balle est placée à 3 mètres du cercle face au centre du but
 - c) L'attaquant se positionne près de la balle
 - d) L'arbitre signale à la table technique que le décompte du temps peut démarrer ou l'arbitre signale à son collègue, responsable du temps que le décompte peut démarrer.
 - e) Un officiel à la table technique enclenche l'horloge qui émet automatiquement un signal audible, ou, tournant le dos au but, l'arbitre responsable du temps, siffle le début de la séquence.
 - f) L'attaquant et le gardien de but peuvent alors se déplacer dans n'importe quelle direction.
 - g) La compétition est terminée quand
 - (i) Six (6) secondes se sont écoulées depuis le signal du départ, indiquées soit par la table technique, soit par l'arbitre responsable du temps.
 - (ii) Un but est inscrit
 - (iii) L'attaquant commet une faute
 - (iv) Le gardien de but commet une faute non intentionnelle à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle ; dans ce cas, l'essai au but est exécuté à nouveau par le même joueur face au même gardien de but.
 - (v) Le gardien de but commet une faute intentionnelle à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle ; dans ce cas, un coup de pénalité (stroke) est accordé
 - (vi) La balle franchit la ligne de fond ou une ligne de côté ; ceci inclut la balle envoyée volontairement derrière la ligne de fond par le gardien de but.
 - (vii) Si la balle rebondit du gardien au-dessus d'une bande de côté, la tentative est terminée, si le gardien l'envoie au-dessus d'une bande de côté, la tentative est recommencée, avec le même attaquant et le même défenseur.
14. Si un coup de pénalité est accordé comme mentionné ci-avant, il peut être exécuté et défendu par n'importe quel joueur dont le nom figure sur la feuille de match sous réserve de l'application des Articles 15, 16 et 17 ci- après.
15. L'équipe ayant inscrit le plus grand nombre de buts ou plus de buts que l'équipe adverse après un nombre égal de tentatives de but est déclarée vainqueur.
16. Un joueur peut être exclu temporairement (carton jaune) ou définitivement (carton rouge), mais pas par un carton vert, durant la compétition.
17. Si un joueur est suspendu temporairement ou définitivement au cours de la compétition (carton jaune ou rouge), y compris lors de tout coup de pénalité accordé au cours de celle-ci,

V0 Shoot out salle 01/07

- a) Ce joueur ne peut plus prendre part à la compétition et ne peut être remplacé, excepté s'il est gardien de but
- b) Le gardien de but ne peut être remplacé que par un joueur parmi les 3 de son équipe désignés pour prendre part à la compétition.
 - (i) Il est accordé un temps raisonnable au gardien de but remplaçant pour mettre un équipement de protection
 - (ii) Dans le but de lui permettre d'exécuter sa propre tentative de but, il est accordé à ce joueur un temps raisonnable pour lui permettre d'enlever son équipement de protection avant de le remettre ensuite.
- c) Toute tentative de but devant être exécutée par un joueur exclu sera considérée comme ratée ; tout but inscrit par ce joueur avant son exclusion est enregistré comme étant un but valable.

18. Si un gardien de but n'est plus en état de jouer durant la compétition

- a) Il peut être remplacé par un joueur dont le nom figure sur la feuille de match, excepté par un joueur exclu par un arbitre durant la compétition ou pour d'autres raisons mentionnées dans le présent Règlement.
- b) Le gardien de but remplaçant :
 - (i) Il lui est accordé un temps raisonnable pour mettre un équipement de protection
 - (ii) Si le remplaçant est également un joueur désigné pour exécuter une tentative de but, il lui est accordé un temps raisonnable pour enlever son équipement de protection avant de le remettre ensuite.

19. Si un attaquant n'est plus en état de jouer pendant la compétition, il peut être remplacé par un autre joueur dont le nom figure sur la feuille de match, sauf s'il est suspendu ou a été exclu par l'un des arbitres comme précisé ci-avant.

20. Si un nombre égal de buts a été inscrit après que chacune des équipes ait exécuté 3 (trois) tentatives de but

- a) Une seconde série d'essais au but est exécutée par les mêmes joueurs, aux conditions suivantes
- b) L'ordre dans lequel les attaquants exécutent les tentatives de but peut ne pas être le même que lors de la première série
- c) L'équipe dont le joueur a exécuté la première tentative de but dans une série défend la première tentative de but lors de la série suivante
- d) Lorsqu'une équipe a inscrit un but de plus que l'équipe adverse après que chacune des équipes ait exécuté un nombre égal de tentatives de but, mais pas nécessairement 3 (trois), cette équipe sera déclarée vainqueur (*Mort subite*).

21. Si un nombre égal de buts a été inscrit à l'issue d'une seconde série de 3 (trois) tentatives de but, des séries supplémentaires de tentatives de but seront jouées avec les mêmes joueurs, aux conditions spécifiées à l'article 18.

- a) L'ordre dans lequel les joueurs attaquants exécutent leur tentative de but peut ne pas être le même que celle de tout autre série
- b) la première tentative de but est exécutée en alternance par chacune des équipes.

V0 Shoot out salle 01/07

4. DATE D'APPLICATION

Le 1/11/2014 après le vote du CD

Le 27/06/2014